



Une force
à vos côtés

Santé Action
Sociale
Rhône-Alpes

GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRES (GHT)

Pourquoi en Rhône Alpes Auvergne vos élus CGT (CTE, CHSCT, CAPL...) se mobilisent et manifestent devant l'ARS le 20 juin 2016 ?

Le décret concernant la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) a été publié au journal officiel le 28 avril 2016. Dans celui-ci il est spécifié que toutes les conventions créatrices des GHT doivent être signées le 1er juillet 2016. Sachant que **tous les établissements publics de santé ont l'obligation d'adhérer à une GHT.**

Dans cette convention, parmi les nombreux chapitres la définissant, 3 nous paraissent essentiels quant au devenir de nos conditions de salariés :

- 1) Le **projet médical partagé** et ses pôles de santé territoriaux,
- 2) La **gouvernance** du GHT,
- 3) L'**instance de dialogue social** nommée pompeusement « *conférence territoriale de dialogue social* ».

Au travers de nombreuses mutualisations, fusions, restructurations synonymes de plans sociaux à l'hôpital, ce sont nos conditions de travail et les conditions d'exercice de nos métiers qui vont être fortement modifiés.

La notion d'établissement deviendra territoriale et, autour de la mise en place de plateformes territoriales de ressources humaines, la mobilité accrue des salariés que nous sommes deviendra le modèle social de demain (pour plus d'information sur la loi Santé, il suffit de s'adresser à la CGT, des journées de formations sont mêmes possibles).

Autour de ces questions qui nous concernent en premier lieu, les professionnels et leurs représentants légitimement élus sont **complètement exclus de la réflexion et de toute information.** Cela en dépit de toutes nos nombreuses interventions.

Les conventions de GHT s'écrivent avec quelques directeurs privilégiés (souvent ceux des plus gros établissements) et la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS), parfois dans le plus grand secret.

Sachez qu'à ce jour aucune information officielle, aucun document ne précisent le nombre et la constitution des GHT en Rhône Alpes Auvergne : c'est une affaire Top Secret !

Mépriser les élus du personnel à ce point c'est mépriser le personnel dans son ensemble. Les élus CGT se refusent d'être de simples exécutants et sont bien décidés à honorer la confiance que vous leur avez apportée à l'occasion des élections professionnelles de 2014.

Notre avenir nous appartient ! **C'est pourquoi les élus CGT Rhône Alpes (800) et les élus CGT Auvergne (300) manifesteront**

au pied de l'ARS le lundi 20 juin dès 11h

où nous demanderons d'être reçu en délégation afin d'exiger :

- **Plus de démocratie** concernant les décisions importantes sur notre avenir !
- **Plus de considération et plus de respect** des instances représentatives du personnel !
- **Un calendrier de rencontres régulières** des Comités Techniques d'Etablissements (CTE) dans chaque GHT où sa constitution serait à l'ordre du jour !
- **Un travail en commun sur la construction et la conception** de l'instance de dialogue social du GHT. Nous refusons d'être mis devant le fait accompli le 1er juillet !



Force est de constater que toutes les conditions sont réunies pour nous opposer à la mise en place des GHT et refuser le calendrier de leur mise en œuvre imposée par le décret !